

Salut, baptême et sainte cène

par Marcel REUTENAUER

Le baptême et la cène sont au cœur de la vie de l'Eglise et du croyant. Ces deux « ordonnances » nous viennent de Jésus lui-même qui a demandé aux apôtres de les pratiquer et de les transmettre.¹ Elles concentrent plusieurs facettes de l'œuvre du « salut » que le Christ nous accorde.

Une première question qui se pose est celle du lien entre la cène et le baptême. Y a-t-il un ordre chronologique ? Dans les premiers temps de l'Eglise tout converti ne tardait pas à être baptisé. Il allait donc de soi que seuls les baptisés prenaient la cène. Le baptême et la cène s'inscrivent dans la continuité de la conversion.

La vraie question est alors : pourquoi revendiquer la cène et s'abstenir de demander le baptême ? Comment n'avoir aucun doute quant à la cène et tant d'hésitation quant au baptême ? S'il y a un lien entre ces deux ordonnances il ne relève pas de la formalité, mais de l'intégrité de ma position devant Dieu.

Le baptême

Dans la Confession de Foi des CAEF, sous l'article Eglise, il est dit : « Le baptême est un témoignage de conversion et d'intégration dans l'Eglise de Jésus-Christ, un signe d'engagement à une vie chrétienne sanctifiée. »

Le salut reçu par la foi seule est la condition du baptême. En effet, l'Ecriture enseigne que le croyant est appelé à confesser publiquement sa foi à travers le baptême d'eau² qui doit être pratiqué par immersion³ et donné au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit⁴. En passant par les eaux du baptême, le croyant manifeste donc de manière visible la réalité de l'œuvre de salut de Dieu et de son union avec Jésus-Christ dans sa mort et sa résurrection⁵.

Il est important pour le croyant de ne pas tarder à passer par les eaux du baptême. En premier lieu, il fait ainsi acte d'obéissance au Seigneur. Il a aussi l'occasion par là de témoigner publiquement de sa foi devant les hommes. Ce sont des sources de joie et de bénédictions.

D'autre part, le témoignage public devant l'Eglise marque l'intégration concrète dans la communauté des croyants⁶. C'est aussi se déclarer en communion avec les autres croyants. A juste titre, dans la plupart des Eglises, le baptême est une condition posée pour pouvoir être membre de l'association cultuelle.

Enfin, en particulier dans le cas où le croyant a vécu une conversion plus progressive, le baptême constitue un événement fondateur, un mémorial de l'engagement spirituel. Cela peut constituer un souvenir objectif le jour où la foi est éprouvée.

La sainte cène

Appelée « cène », « repas du Seigneur » ou « fraction du pain », cette célébration instituée par Jésus lors de son dernier repas⁷ avec ses disciples avant ses souffrances et sa mort, constitue l'un des temps forts de nos cultes. La cène fait partie intégrante du culte.⁸

¹ Mt 28.19 ; 1 Co 11.23-26

² Mt 28.19 ; Ac 2.38 ; Ac 8.36-39 ; Ac 16.31-33

³ Il n'est pas possible ici de débattre de la forme. On se référera utilement à l'article 'Baptême' du Nouveau Dictionnaire Biblique, Emmaüs, § 6 : La forme du baptême. Voir aussi le N° de 1-2003 « Servir » - www.caef.net/servir/

⁴ Mt 28.19 ; Ac 2.41

⁵ Rm 6.3-5 ; Ga 3.26-27 ; Ac 8.38-39 ; Col 2.12 ; 1 Pi 3.21

⁶ Ac 2.47

⁷ Lc 22.14-20

Dans la Confession de Foi des CAEF, sous l'article *Eglise*, il est dit : « La cène est un témoignage de la mort du Seigneur, de son prochain retour, et de la communion au Corps de Christ. »

La cène, c'est célébrer communautairement, dans l'union spirituelle les uns avec les -autres, la réalité du salut de Dieu en Christ, qui a donné sa vie pour nous. Elle est :

- un mémorial qui rappelle le souvenir de la mort de Christ en croix,
- un réengagement du croyant envers l'alliance de grâce scellée par le sang de Jésus,
- une confession et action de grâce des pécheurs pardonnés que nous sommes,
- une affirmation de l'union avec le Seigneur,
- une proclamation de notre unité avec les autres croyants,
- une affirmation de la résurrection du Seigneur et de son retour en gloire.

Professer avec les croyants, par le partage du pain et de la coupe, la communion avec le Christ vivant et proclamer former un seul corps étant unis les uns aux autres dans un même esprit⁹ implique deux réalités.

Il faut avoir fait soi-même l'expérience du salut et vivre une vie chrétienne authentique. L'avertissement de l'apôtre Paul aux Corinthiens¹⁰ est très ferme et solennel, à cause de leur manque de sanctification, de leurs désunions et leur égoïsme. Comment être digne de prendre le repas du Seigneur ? Que faire pour être en règle avec Dieu ? De fait, nul n'est digne devant Dieu.

Prendre part à la cène est toujours une grâce. « La dignité réside non dans la personne qui participe, mais dans la manière de participer, c'est-à-dire dans la vérité : devant Dieu par la foi, devant les autres dans l'humilité. Discerner le corps du Christ n'est pas de l'ordre du savoir, mais de l'être : ne mentir ni à soi, ni à Dieu, ni aux autres ; ne mépriser ni mon frère, ni la sainteté de Dieu. Quand il y a péché, il doit être confessé. S'abstenir de la cène n'est ni un manquement, ni une frustration, mais un acte de conscience. »¹¹

M.R.

⁸ Ac 2.42 ; Ac 20.7

⁹ 1 Co 11.23 à 29 ; 1 Co 10.16-17

¹⁰ 1 Co 11.27-31

¹¹ In page web : <http://www.bnsrrasbourQ.net/spip.php7articleIQ3>